

**COMMUNE DE JOURGNAC**  
**87800**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 avril 2026**

**Délibération N°2026-26**

Nombre de membres :  
 En exercice :..... 15  
 Présents : ..... 13  
 Représentés : ..... 02  
 Votants : ..... 15  
 Exprimés : ..... 15  
 Pour : ..... 15  
 Contre : ..... 00  
 Abstention : ..... 00

L'an deux mille vingt-six, le vendredi trente avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué le dix-sept avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Gaëtan Goumilloux, Maire.

**Présents :** Gaëtan GOU MILLOUX, Stéphane FAROUT, Karine NICOT, Pascal GAYOU, Hélène MAINGOUTAUD, Thierry DUR, Julien FAUCHER, Nathalie PRIEUR, Karine PAROT, Nathalie MASSOT, Clara LEROYER, Séverine COUTADEUR, Xavier HERAIL

**Absents excusés :** Jérémy CHOQUET, Laurent BLANCHER

Mme Karine PAROT est désignée secrétaire de séance.

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**


- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code Général de la Fonction Publique territoriale, notamment son article L313-1 ;
- Vu les décrets portant statuts particuliers d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;
- Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 25 septembre 2024 et modifié par délibérations n°2025/32 du 25 juin 2025, n°2024/35 du 24 novembre 2025, n°2025/36 du 24 novembre 2025 et 2026-01 du 23 février 2026 ;
- Vu l'arrêté n° AR2026-16 portant radiation des cadres pour admission à la retraite à compter du 1er septembre 2026 de l'agent nommé sur le poste d'agent de maîtrise principal – filière technique, catégorie C ;
- Considérant la nécessité d'ouvrir le poste d'agent de maîtrise principal – filière technique, catégorie C, à d'autres grades et cadres d'emplois afin de favoriser le recrutement d'un nouveau cuisinier du restaurant scolaire ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :**

- **MODIFIER** au tableau des emplois de la commune l'emploi permanent d'agent de maîtrise principal (filiale technique, catégorie C, 35 heures hebdomadaire) en l'ouvrant aux grades d'agent de maîtrise, d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2ème classe et adjoint technique principal de 1ère classe, ce qui entraîne la modification du tableau des emplois, comme suit, à compter du 1er mai 2026 ;

**EMPLOIS PERMANENTS**

FILIERE	GRADE(S)	CATÉGORIE	EFFECTIF	TEMPS DE TRAVAIL HEDOMADAIRE
Administrative	Attaché territorial	A	1	35 heures
Administrative	Adjoint administratif	C	1	35 heures
Technique	Adjoint technique	C	5	35 heures
Technique	Adjoint technique	C	1	32 heures
Technique	Adjoint technique	C	1	5 h 30
Technique	- Agent de maîtrise principal	C	1	35 heures

	principal - <b>Agent de maîtrise,</b> - <b>Adjoint technique principal de 1ère classe</b> - <b>Adjoint technique principal de 2ème classe,</b> <b>ou</b> - <b>Adjoint technique</b>			<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Envoyé en préfecture le 12/05/2026  Reçu en préfecture le 12/05/2026  Publié le 13/05/2026   ID : 087-218708105-20260430-DEL202626BIS-DE </div>
--	--	--	--	--

- **DIRE** que cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L 332-14 du CGFP. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article susvisé, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir ;

- **AUTORISER** le Maire à recruter l'agent affecté à ce poste.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus indiqués.  
Pour extrait certifié conforme, à Journac, le 11 mai 2026.

La secrétaire,

Karine PAROT



Le Maire,

Gaëtan GOUMILLOUX